

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Etude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre

Délibération N° 2024-02-02

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 14 février 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 74 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, Mme BRUNET Charline, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DARCHY Guy, M. DAUDON Daniel, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, Mme GLEN Stéphanie, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), M. LAPLACE Bernard (suppléant), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MERCIER André, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, M. PETERS William, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, Mme SELLERON Michèle, M. SAVY Philippe, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, Mme CHAGNON Josette, M. DALOT Jean-Pierre, M. DEGUET Rémy, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. FLEURY Didier, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MICHOT Olivier, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, Mme SAUVARD Christine, Mme SOULETTE Dominique, M. VIAUD Philippe, Mme VILCHESPARDO Patricia, M. YVERNAULT Philippe.

Nombre de pouvoirs : 4 – M. DALOT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ROBERT Christian, M. FLEURY Didier a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SAUVARD Christine a donné pouvoir à M. BERDUCAT Cédric.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024

Tout le département de l'Indre est couvert par 6 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portés par 6 collectivités du département (5 syndicats mixtes et 1 communauté de communes). Chacun de ces PAT, à leurs échelles, souhaitent favoriser l'approvisionnement de proximité, la production agricole locale, ou encore les circuits-courts, pour s'approcher au maximum de l'autonomie alimentaire. Or, dans un tel objectif, la vision inter-territoriale semble la plus pertinente.

En effet l'Indre est un département rural où l'agriculture présente une part importante de l'activité économique. Elle est très diversifiée et chaque territoire a sa spécificité : élevage, grandes cultures, étangs, etc. Ainsi les 6 territoires porteurs de PAT souhaitent mener une étude à l'échelle départementale afin d'avoir une vision d'ensemble et développer la souveraineté alimentaire départementale pour ses 220 000 habitants.

La volonté de mener un travail commun a démarré au début de l'année 2022, et depuis des réunions trimestrielles ont été organisées. De ces réunions ont émergé l'idée d'un projet d'étude, pour identifier les complémentarités entre nos territoires, et affirmer l'importance d'une coopération départementale en matière d'alimentation. L'objectif de cette étude est de réaliser dans un premier temps un diagnostic partagé du système alimentaire de l'Indre. Ce diagnostic portera sur la production agricole, la transformation des produits agricoles, la distribution, et la consommation, pour aboutir à la construction de scénarios reposant sur l'état des lieux actuel du système alimentaire indrien (ses atouts, ses faiblesses, son niveau de résilience, ...). Une phase de concertation territoriale, interdépendante et complémentaire de la première phase, permettra dans un deuxième temps d'identifier des leviers d'actions pour faire évoluer le dispositif et les pratiques.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la labellisation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays de La Châtre en Berry « en émergence » et la convention afférente n°2023-SRAL du 14/12/2023 signée avec l'État pour la mise en œuvre d'un projet en vue « d'une relocalisation de l'agriculture, pour une alimentation saine, accessible et durable ».

Considérant les enjeux posés en matière d'alimentation pour le territoire du département de l'Indre, notamment pour la reterritorialisation du système alimentaire pour tendre vers l'autonomie,

Considérant l'objectif de « relocalisation de l'agriculture et l'alimentation dans les territoires » fixé pour les Projets Alimentaires de Territoire issus la Loi d'avenir pour l'agriculture,

Considérant la réunion du 14 décembre 2023 ayant réuni l'ensemble des structures porteuses de Projets Alimentaires de Territoires du département de l'Indre et ayant permis d'acter le principe et l'intérêt commun pour la réalisation d'une étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental dans l'Indre,

Considérant que lors de cette réunion du 14 décembre 2023, le chef de file désigné pour porter la réalisation de cette étude, notamment la procédure de mise en concurrence, a été également validé, à savoir le Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Considérant l'intérêt commun du Pays Castelroussin Val de l'Indre, du Parc Naturel Régional de la Brenne, du Pays de La Châtre en Berry, du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, du Pays de Valençay en Berry et de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de La Creuse pour lancer cette étude départementale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de lancement d'une étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre,
- **APPROUVE** la désignation du Pays Castelroussin Val de l'Indre comme chef de file de cette étude, pour porter la réalisation de cette étude et notamment la procédure de mise en concurrence,
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Daniel CALAME en qualité d'élu référent titulaire du PAT du Pays de La Châtre en Berry (Jean-Luc MANÇOIS et Jean-Pierre NICOLET, suppléants), pour siéger au sein du comité de pilotage constitué pour assurer le suivi de cette étude départementale,
- **PRÉCISE** qu'en raison des contraintes budgétaires de l'année 2024, le Pays de La Châtre en Berry participera à cette étude départementale uniquement si elle est financée à 100% par des fonds publics,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions mobilisables permettant le financement de cette étude à 100%, notamment auprès de l'ADEME, du dispositif régional A VOS ID, du programme européen LEADER, et du Conseil départemental de l'Indre,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024